

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	08
Nombre de membres présents .....	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation 27/10/2023	

L'an deux mille vingt-trois et le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel -

**Absents excusés représentés :**

**Absents excusés :** LE MAGADURE Antoine - TESSA Dorine – BUMAT Vincent.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

## Objet : Application du régime forestier

Monsieur le Maire expose :

- L'aménagement forestier de la forêt communale de Manteyer arrive très prochainement à échéance (décembre 2024),
- à l'occasion des travaux de révision de cet aménagement, les services de l'Office national des forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés,
- celle-ci a montré qu'il serait bon d'appliquer le régime forestier à des parcelles communales qui n'en relevaient pas jusqu'ici,
- dans le but de disposer d'un acte administratif unique décrivant les propriétés communales relevant du régime Forestier, l'Office national des forêts propose à la commune de solliciter de Monsieur le Préfet la prise d'un nouvel arrêté d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant :

Territoire communal	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du RF* (ha)
Manteyer	A	19	Combe Noire	0.4010	0.4010
Manteyer	A	35	Les Clapas	0.1164	0.1164
Manteyer	A	36	Les Clapas	11.7130	11.7130
Manteyer	A	37	Les Clapas	2.6300	2.6300
Manteyer	A	38	Les Clapas	3.4670	3.4670
Manteyer	A	39	La Traverse	14.7960	14.7960
Manteyer	A	40	La Traverse	0.2480	0.2480
Manteyer	A	41	La Traverse	6.4570	6.4570
Manteyer	A	42	L'Olivier	0.5130	0.5130
Manteyer	A	43	L'Olivier	0.2354	0.2354
Manteyer	A	44	L'Olivier	10.5130	10.5130
Manteyer	A	45	L'Olivier	10.7436	10.7436
Manteyer	A	47	Roche de Chevalier	0.0183	0.0183
Manteyer	A	50	Roche de Chevalier	0.2560	0.2560
Manteyer	A	51	Roche de Chevalier	43.9320	43.9320
Manteyer	A	53	Roche de Chevalier	0.2502	0.2502
Manteyer	A	54	Roche de Chevalier	5.4320	5.4320
Manteyer	A	55	Le Fourt	73.5700	73.5700
Manteyer	A	56	Le Fourt	0.4312	0.4312
Manteyer	A	57	Le Fourt	2.8510	2.8510
Manteyer	A	95	La Plénure	1.1300	1.1300
Manteyer	A	280	Font Cama	5.9950	5.9950
Manteyer	A	329p	Pierre Souste	5.3190	2.3230
Manteyer	A	333p	Pierre Souste	10.4120	10.2030
Manteyer	A	334p	Cros du Penas	25.0344	24.6439
Manteyer	A	342	Fontaurine	0.2956	0.2956
Manteyer	A	344p	Fontaurine	0.8810	0.8470
Manteyer	A	345	Fontaurine	2.8950	2.8950
Manteyer	A	368	Fontaurine	0.4276	0.4276
Manteyer	A	418	Rocher de Noël	8.6580	8.6580
<i>Sous-total</i>				249.6217	245.9922

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20231110-DELIB382023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

			Report sous-total	249.6217	245.9922
Manteyer	A	419	Rocher de Noël	0.0912	0.0912
Manteyer	A	457	Rocher de Noël	0.5890	0.5890
Manteyer	A	526	Le Gîteau	4.1792	4.1792
Manteyer	A	530	Le Gîteau	0.9546	0.9546
Manteyer	A	834	La Petite Sapie	0.1338	0.1338
Manteyer	A	835p	La Petite Sapie	4.1699	3.9230
Manteyer	A	854p	Reyssas	61.2420	7.8960
Manteyer	A	857p	Pied de Laleirier	26.2070	1.8540
Manteyer	A	860	Pied de Laleirier	4.9420	4.9420
Manteyer	A	861p	Pied de Laleirier	2.7396	2.3090
Manteyer	A	862	Pied de Laleirier	0.6628	0.6628
Manteyer	A	863p	Pied de Laleirier	1.5260	0.9390
Manteyer	A	876	La Petite Sapie	1.7694	1.7694
Manteyer	A	879	La Petite Sapie	0.2117	0.2117
Manteyer	A	907	La Petite Sapie	1.9182	1.9182
Manteyer	A	908	La Petite Sapie	6.6562	6.6562
Manteyer	B	549	Pierre Prophète	4.0622	4.0622
Manteyer	B	551	Aux Champets	0.0852	0.0852
Manteyer	B	555	Aux Champets	0.0852	0.0852
Manteyer	B	556	Aux Champets	8.4252	8.4252
Manteyer	B	561	Gâ	7.8390	7.8390
Manteyer	B	562	Gâ	9.6220	9.6220
Manteyer	B	563	Gâ	0.0710	0.0710
Manteyer	B	702	Les Praux	0.3554	0.3554
Manteyer	B	725	Les Praux	1.7636	1.7636
Manteyer	B	729	Les Praux	0.9820	0.9820
Manteyer	B	730	Le Grand Canal	0.6232	0.6232
Manteyer	B	731	Le Grand Canal	0.6000	0.6000
Manteyer	B	744	Le Grand Canal	4.9790	4.9790
Manteyer	B	756	Bois La Férie	7.0440	7.0440
Manteyer	B	757	Bois La Férie	0.2333	0.2333
Manteyer	B	759	Bois La Férie	0.5415	0.5415
Manteyer	B	767	Côte Belle	1.1942	1.1942
Manteyer	B	773	Côte Belle	0.2160	0.2160
Manteyer	B	774	Côte Belle	0.4000	0.4000
Manteyer	B	935	Aux Champets	0.2875	0.2875
Manteyer	B	938	Bois La Férie	0.1845	0.1845
Manteyer	B	1004	Les Pouillons	3.8791	3.8791
			Total général...	421.0874	338.4944

\* RF : Régime Forestier

La contenance cadastrale de la forêt communale serait de 338 ha 49 a et 44 ca.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, considérant qu'il est préférable de disposer d'un arrêté unique prononçant l'application du Régime Forestier sur l'ensemble des terrains communaux qui relèvent de ce régime,

- accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office national des forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20231110-DELIB382023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON

